



ACHILLE VOUS ACCOMPAGNE DANS CETTE PÉRIODE EXCEPTIONNELLE INFORMER NOUS DES PRINCIPALES MODIFICATIONS DANS VOTRE ORGANISATION !

Vos contrats ont été mis en place en tenant compte d'un mode de fonctionnement et pour des activités qui peuvent être en tout ou parties affectées par la situation de confinement et de pandémie. Pour que nous puissions vous accompagner et vous garantir un niveau d'assurance adapter, merci de prendre connaissance de la note suivante.



VOTRE ORGANISATION TECHNIQUE ET HUMAINE

Merci de nous préciser si vous avez fermé des sites, totalement ou partiellement.

Dans le cadre de fermeture de site, même partiel, nous vous invitons à suivre les recommandations de prévention que vous retrouverez en page suivante.

En tout état de cause, merci de nous préciser ce que vous avez modifié dans vos habitudes, vos horaires, la présence humaine sur site, la réduction de vos effectifs.

VOS ACTIVITÉS.

Avez-vous changé quelques choses dans vos habitudes de production (hors télétravail) ?

Vous pouvez avoir augmenté vos cadences de production ou mobiliser une production spécifique pour participer à l'effort contre le COVID-19. Pensez à nous en informer.

Vous avez stocké plus de matières premières, de produits finis ou semi-finis, déclarez-nous les valeurs stockées.





GESTION DE VOS PARC AUTOMOBILES.

Invitez vos collaborateurs à bien vider les véhicules de tout ce qui pourrait être volé tel que carte grise, outillage, matériels...

GESTION DU RISQUE INFORMATIQUE

La mise en œuvre du télétravail augmente votre vulnérabilité aux intrusions et malveillances.

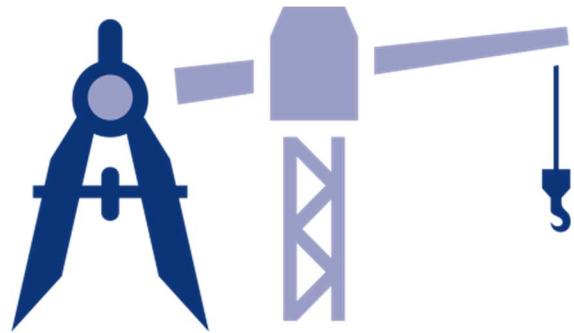
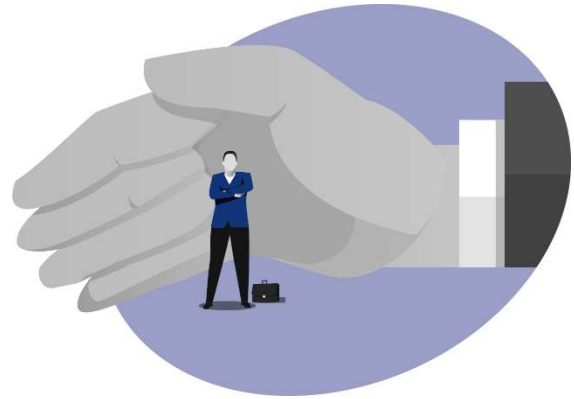
Rappelez à vos salariés que le matériel mis à disposition doit être utilisé uniquement pour des activités professionnelles et nous vous invitons à leur faire suivre la note en annexe.

AUTRES POINTS DE VIGILANCES.

Vous avez des chantiers arrêtés, que vous soyez intervenant ou maître d'ouvrage, pensez à vérifier :

- Que les délais des garanties du contrat sont adaptés et prorogés si besoin.
- Que Vos matériels et marchandises sont en sécurité et protégés
- Que les engins sont immobilisés et les clés retirées
- Que chantier est régulièrement surveillé si vous en avez la responsabilité.

Si vous avez des marchandises (achats ou ventes) en cours de transit, actuellement stockées quelque part, assurez-vous que votre transporteur ou entrepositaire a fait le nécessaire pour garantir vos biens lorsqu'ils ne sont pas chargés et sur la route.





FICHE DE PREVENTION/ LES BONS GESTES A ADOPTER

Dans le cadre du contexte lié à l'épidémie du Coronavirus, vous avez peut-être été contraint de fermer tout ou partie de vos sites.

ACHILLE vous accompagne dans cette situation exceptionnelle et vous SENSIBILISE sur les actions à mettre en place pour éviter qu'un risque incendie ou encore de vol et/ou d'intrusion.

LES RISQUES D'INCENDIE

A l'intérieur

Fermez manuellement les portes et clapets coupe-feu : cela permettra de garantir le bon compartimentage sur votre site

ADAPTEZ LES CONDITIONS DE STOCKAGES DES PRODUITS PRESENTS SUR VOTRE SITE.

- Supprimez ou limitez les stockages (matières 1ères, emballages, produits finis, etc.) des unités de production,
- Identifiez les produits et substances susceptibles de réagir en votre absence et adaptez leurs conditions de stockage (éloignement ou confinement sur des zones sécurisées et coupe-feu)
- Placez vos liquides inflammables et combustibles sur des rétentions de volume adapté ou à l'intérieur d'un local dédié coupe-feu
- Respectez les hauteurs de stockage imposées par vos installations de protection

Interdisez tous travaux par points chauds lors de la période d'inoccupation des locaux, en absence de personnel en mesure de surveiller le respect des consignes associées

FAITES UNE VERIFICATION GENERALE DE VOTRE BATIMENT :

- Gestion de la mise à l'arrêt sur les machines de production,
- Systèmes d'approvisionnement en eau drainés,
- Etat des chéneaux et gouttières,
- Propreté des locaux : allées maintenues libres, déchets sortis des locaux (en particulier chiffons et étoupes souillés)

Protégez vos documents et équipements/produits de valeur

Retirez les clés sur les chariots élévateurs souvent utilisés pour les actes de malveillance.

Identifiez, coupez et consignez les utilités non indispensables et susceptibles de déclencher un incendie / une explosion (électricité, gaz, fluides, etc.).



A l'extérieur de vos locaux

Fermez tous les portails et tous les points d'accès en essayant de les manœuvrer de l'extérieur
Eloignez les bennes et autres déchets combustibles à plus de 10 m des bâtiments

Vérifiez le bon fonctionnement de vos installations de surveillance et de protection incendie (détection automatique d'incendie, installations d'extinction automatique, sprinkleur, etc.).

Assurez-vous du bon fonctionnement des remontées d'alarmes, liées tant à votre activité (température des chambres froides, etc.) et vos moyens de protection : report des alarmes de préférence vers la station de télésurveillance ou vers une équipe d'astreinte disposant de consignes et des coordonnées des personnes à contacter à jour.

NOTEZ PRECIEUSEMENT LES MESURES PRISES AFIN DE POUVOIR LES REPRENDRE LORS DE VOTRE REOUVERTURE !

LES RISQUES DE VOLS ET MALVEILLANCE

- Vérifiez que tous les points d'accès sont verrouillés
- Vérifiez que tous les points d'accès sont verrouillés (portes, fenêtres mai aussi issues de secours dont les gâches des barres antipanique sont facilement actionnables de l'extérieur)
- Précisez clairement que le site est protégé, en affichant les mesures de surveillance humaine et électronique,
- Laissez l'éclairage automatique extérieur en service
- Ne procédez à aucune communication, autre que commerciale, concernant la fermeture de
- votre(vos) site(s) sur les différents réseaux (presse, internet, etc.)
- Si possible, faites appel à une société extérieure de sécurité pour assurer la surveillance de votre site ou organisez des rondes intérieures/extérieures
- Prévenez les forces de l'ordre de la fermeture de votre établissement et des mesures prises

Vérifiez le bon fonctionnement de vos installations intrusion et la gestion de vos alarmes (report des alarmes vers la station de télésurveillance disposant de consignes et des coordonnées des personnes à contacter à jour